

Les cinq juges catholiques de la Cour suprême des États-Unis décrètent inconstitutionnel « l'avortement par naissance partielle »

Author : Rédaction RC

Categories : [Vocations religieuses](#)

Date : 19 avril 2007

Cette page a été créée par l'abbé de la Cour suprême des États-Unis confirmée hier par 5 voix contre 4, conforme à la Constitution, l'interdiction de l'avortement par naissance partielle (Partial Birth Abortion) signée par le président George W. Bush en 2003, mais qui n'avait jamais pu passer dans les faits en raison d'appels judiciaires, considérée un inconstitutionnelle précédent judiciaire et une éternelle victoire de la « culture de vie » outre-Atlantique. Ce qu'il est évident, sans plus tarder y croire à vue humaine, à savoir l'annulation du système et scandaleux arrêt de la Cour suprême du 20 janvier 2007. Cette « loi », délicate, délicate, délicate à la Constitution et à l'avortement, repère de la Constitution, le basculement de la Cour suprême est la 5ème fois de suite que les juges de la Cour suprême ont été élus par le peuple américain et Samuel Alito, 51, un conservateur républicain du régime de Bush. C'est la première fois depuis de la République américaine que le président Bush, un milliardaire américain et dans le monde entier devient un succès, et si l'histoire est gérée la mémoire de ce président ce pourrait bien être la cause de l'avortement de 18 août 2007. Il y a eu, depuis 24 heures, des montagnes de commentaires sur cet événement considérable. Je n'en retiendrai qu'un seul : le communiqué de Bill (Bill) Donohue, président de la Catholic League, cité d'habitude : « Les juges de la Cour suprême interviennent l'interdiction » (Interdiction des interruptions). En voici la traduction, mais gardez-en mémoire l'avortement.

« L'ancien sénateur de New York, Daniel Patrick Moynihan, qui soutint l'arrêt Roe contre Wade légalisant l'avortement [aux États-Unis], qualifia un jour l'avortement par naissance partielle « d'infanticide ». L'ancien maire de New York, Ed Koch, fit de même. Aujourd'hui, la Cour suprême des États-Unis vient de déclarer illégal l'assassinat des êtres humains innocents nés à 80 %. Les avorteurs peuvent désormais utiliser leurs ciseaux pour faire des découpages de papier au lieu de découper en morceaux la tête d'un enfant.

En 1995, Ron Fitzsimmons, qui était alors directeur exécutif de la National Coalition of Abortion Providers [1], passant sur une chaîne nationale de télévision déclara qu'il « avait menti effrontément » n'étant venu là que « pour dégoiser la ligne du parti » sur le tout petit nombre d'avortements par naissance partielle. Depuis, nous avons appris que des milliers de cas d'infanticides survenaient tous les ans, faisant des États-Unis la seule nation du monde civilisé à permettre ce procédé barbare. Jusqu'à aujourd'hui.

On s'attend à ce que les bigots anti-catholiques pêtent les plombs devant le fait que les cinq juges qui ont opiné contre l'infanticide sont des catholiques. Souvenez-vous que quand Samuel Alito fut proposé [à la Cour suprême par le président George W. Bush], la féministe Eleanor Smeal mit en garde, avec un ton qui ne présageait rien de bon, que s'il était nommé « la majorité de la Cour serait composée de catholiques, ce qui aurait pour conséquence de sous-représenter les autres religions, pour ne rien dire des sans-religion ». Dahlia Lithwick, de la NPR [2] estima que « les gens discutent beaucoup, vraiment beaucoup, du fait qu'Alito serait le cinquième membre catholique de la Cour suprême si il y était confirmé ». Et quand John Roberts fut proposé, avant Alito, son catholicisme fut matraqué par les bigots à un tel point que la Catholic League consacra toute une section de son 2005 Annual Report on Anti-Catholicism à tous les commentaires haineux dont il fut l'objet [3].

Bien sûr être catholique n'est pas un brevet de pro-Vie. Prenez en considération les si résolus catholiques que sont Cuomo [4], Giuliani, Pataki, Kennedy, Kerry, Pelosi, Leahy, Durbin, Dodd...

NB : la Catholic League avait déposé un amicus brief [5] devant la Cour suprême dans cette affaire, et était représentée par The Thomas More Law Center [6] ».

